

**LES POLITIQUES DE DISCRIMINATION POSITIVE ET LEURS INFLUENCES SUR
L'ACCES ET LA REUSSITE DES JEUNES DES CLASSES POPULAIRES DANS
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS**

Joiciane Aparecida de Souza

Université Paris Descartes

Faculté des sciences humaines et sociales – Sorbonne

Centre de recherche sur les liens sociaux – CERLIS

45, Rue des Saints-pères

75270 Paris cedex 06

joiciane.de-souza@etu.parisdescartes.fr

Avec le soutien du Programme Alban, Programme de bourses d'études de haut niveau destiné à l'Amérique latine

Mots clés : *discrimination positive, enseignement supérieur, classes populaires.*

Résumé: *Depuis les années 2000 Sciences Po Paris a inauguré un programme spécifique de recrutement d'élèves d'origine populaire — les Conventions Éducation Prioritaire (CEP) — qui, à notre avis, fait partie des politiques dites de "discrimination positive". Mais, comment ce Programme a-t-il évolué? Quels résultats pouvons-nous déjà repérer? Dans cette recherche, de doctorat en cours¹, nous cherchons à analyser quels sont les impacts de ce Programme, à partir de la vision des étudiants de Sciences Po, les personnes les plus concernées. A partir des résultats partiels on a pu apercevoir que les CEP ont contribué à la diversité ethnique et sociale à Sciences Po, bien qu'encore de façon limitée. Notons que les catégories sociales supérieures sont encore surreprésentées dans les admissions par les CEP, même si cette procédure est celle qui recrute proportionnellement le plus d'étudiants des catégories défavorisées à Sciences Po.*

1. Introduction

Le rôle des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des grandes écoles dans la formation des élites françaises est bien connu. Ainsi, souvent accusées de contribuer à la reproduction sociale des élites, à partir des années 2000 certaines CPGE et grandes écoles ont mises en place diverses tentatives d'ouverture de leur accès, se caractérisant, à notre avis, comme des politiques de « discrimination positive ».

L'accès à l'Institut d'Études Politiques de Sciences Po-Paris, comme à d'autres grands établissements d'enseignement supérieur prestigieux en France, exige la maîtrise d'une culture assez particulière, plus adaptée au profil des jeunes des classes sociales favorisées — sans parler du montant assez onéreux de la scolarisation — faisant d'elle le lieu de formation d'une importante fraction de l'élite économique et politique française. Or, depuis les années 2000, cette école a inauguré un programme spécifique de recrutement d'élèves d'origine populaire — les Conventions Éducation Prioritaire (CEP) — qui a provoqué un débat acharné dans la presse et à l'intérieur même de cet établissement.

Mais, comment ce Programme a-t-il évolué? Quels résultats pouvons-nous déjà repérer? Quels impacts concrets pouvons-nous observer? Dans cette recherche, issue d'une thèse de doctorat en

¹ sous la direction d'Eric Plaisance, professeur émérite de l'Université Paris Descartes et avec les conseils judicieux d'Angela Xavier de Brito, chargée de recherche au CERLIS, Université Paris Descartes/CNRS.

cours, nous cherchons à analyser quels sont les impacts de ce Programme, à partir de la vision des étudiants de Sciences Po, les personnes les plus concernées.

2. Méthodologie

L'enquête de terrain qui la fonde combine des méthodes quantitatives et qualitatives. Primairement, j'ai réalisé des entretiens semi-directifs avec 31 étudiants de Sciences Po, admis par les 4 types de procédure de sélection : concours, mention très bien, procédure internationale et CEP.

Ces entretiens ont eu comme but de connaître les caractéristiques sociodémographiques, économiques et culturelles des étudiants de Sciences Po, celles de leur établissement d'origine, leur carrière scolaire, le sens qu'ils attribuent à leur expérience d'étudier à l'Institut, comment s'est passé le processus d'intégration/transculturation à la culture de l'institution, leur rapport aux indicateurs de classement qu'ils sont censés apprendre en fréquentant l'institution, leur rapport avec le système de reproduction sociale et la mobilité sociale, ainsi que les principaux impacts du Programme CEP sur la vie des étudiants, sur l'Institut et sur la société.

Je me suis attachée aussi à leur vision et perception du « mérite » et de « l'égalité des chances », ainsi que sur la formation des élites, à la position des étudiants par rapport à leurs problèmes spécifiques et ceux de l'ensemble de la population française et à l'évaluation qu'ils font des programmes et réformes mis en place par Sciences Po pour contribuer à l'égalité des chances, comme les CEP.

La deuxième partie a été réalisée avec un questionnaire assez long (61 questions fermées dont 14 avec la possibilité de préciser et 2 questions ouvertes) envoyé à tous les étudiants admis par les CEP qui ont été disponibles à participer à notre recherche (52 étudiants sur un total de 592)². Cet instrument vise à analyser également les catégories énumérées antérieurement pour les entretiens.

Un deuxième questionnaire plus court (34 questions fermées dont 11 avec la possibilité de préciser et 3 questions ouvertes) a été envoyé à 4.131 étudiants de Sciences Po campus Paris, c'est-à-dire, presque la totalité des étudiants de l'année académique 2008-2009. Un total de 2005 étudiants a répondu à notre questionnaire (1484 réponses complètes, 521 incomplètes) dont nous avons utilisé seulement les réponses complètes pour notre recherche. Le questionnaire a porté sur leurs caractéristiques sociodémographiques, économiques et culturelles, le processus d'intégration à Sciences Po, la perception par rapport aux mécanismes de formation des élites et sur leurs évaluations de la procédure CEP.

3. Résultats Partiels

Comme notre recherche est en cours et que l'analyse des données est encore en phase de réalisation, nous ne pouvons pour le moment que présenter des résultats partiels. Vu qu'il n'y a pas encore d'études plus approfondies sur les impacts concrets des CEP, nous exposons les données présentées par Sciences Po et les premiers résultats observés par notre recherche.

A partir des données divulguées par Sciences Po, nous avons pu remarquer que les CEP ont eu une évolution remarquable. Quand la procédure CEP a commencé en 2001, seulement sept (7) lycées avaient signé l'accord. Cependant en janvier de 2010 il y avait déjà septante-quatre (74) lycées enregistrés dans diverses régions de France, et dans les départements d'outre-mer. Plus de 3900

² La totalité de la population concernée correspond à 603 étudiants admis à Sciences Po par cette voie spécifique entre 2001 et 2009, mais quelques étudiants ont abandonné les études, dont 11 étudiants pendant les 4 premières promotions.

étudiants se sont portés candidats et 603 sont étés admis pendant les neuf procédures déjà réalisées, dont 126 pendant la session de juillet 2009.

Le taux de sélection de la procédure « Conventions Education prioritaire » a été, en 2008, de 15,9%, semblable aux années antérieures, ce qui n'est pas très différent de la procédure de sélection par dossier d'après la mention Très Bien (23%) et celle de l'examen écrit (12%).

Le bilan des Conventions Education Prioritaire présenté par Sciences Po est extrêmement positif. Selon eux, une fois à Sciences Po, les étudiants admis dans le cadre des Conventions bénéficient, tout comme les autres étudiants admis en première année, d'un stage d'intégration de deux semaines en septembre. Ces étudiants peuvent également choisir un tuteur qui leur servira de personne de référence et les accompagnera pendant les six premiers mois de leur scolarité. Le tuteur permet de compenser l'absence d'encadrement culturel des parents. Mais, ceci est un droit, ce n'est pas obligatoire.

Le soutien matériel et financier est considéré par Sciences Po comme un des piliers de la réussite. Ainsi tous les étudiants admis par les CEP bénéficient la première année d'une bourse de livres d'une valeur de 500 euros et une place en chambre double à la Cité internationale universitaire de Paris est offerte à ceux qui en ont besoin. Des bourses sur critères sociaux sont également offertes par le Ministère de l'Education Nationale et complémentées par Sciences Po, indépendamment de la procédure de sélection.

En 2006 il y a eu la première promotion de diplômés de Sciences Po admis par les CEP. L'équipe de Sciences Po affirme que le parcours et les résultats académiques des étudiants admis par les CEP de cette promotion et des quatre suivantes, sont tout à fait comparables à ceux des élèves qui sont entrés par d'autres types de sélection. Selon eux, 9 étudiants sur 10 passent directement dans l'année supérieure. Les débouchés professionnels de ces étudiants sont les secteurs habituels de Sciences Po.

Selon Sciences Po, globalement, pendant les neuf années de sélection des CEP, entre 50 à 70% des étudiants admis étaient des enfants de chômeurs, d'ouvriers ou d'employés. En 2009, par exemple, 57.5% des étudiants étaient issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées, 21% de catégories socioprofessionnelles intermédiaires et 21.5% appartenaient à des catégories supérieures. Parmi ces étudiants, la moitié environ a les deux parents nés hors de France ou les deux-tiers ont au moins un parent né hors de France.

Selon Delhay (2006), le recrutement des CEP ressemble à la diversification existante dans les lycées partenaires, qui ont entre 50 e 80% d'élèves issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées et qui concentrent pour un grand nombre d'entre eux les français métissés.

Cependant, ces chiffres ont des proportions totalement inverses dans les autres modes de recrutement de Sciences Po. Delhay affirme que par la voie traditionnelle (le concours), en 2001, le taux d'enfants issus de catégories socioprofessionnelles favorisées ou très favorisées atteint 82% et celui des boursiers seulement 3%.

Si l'on analyse les réponses (1484) des étudiants qui ont participé à notre deuxième questionnaire, on remarque qu'il existe effectivement une grande différence entre les professions et catégories socioprofessionnelles des parents des étudiants admis par les CEP et celles des étudiants entrés par les autres procédures d'admission, principalement de ceux admis par le concours :

Groupes socioprofessionnels	Procédure d'admission						
	Concours	Internationale	Mention très bien	CEP	Total Sciences Po	Total enseignement supérieur	Population française
Agriculteur, Artisan, commerçant ou chef d'entreprise	10,05%	18,13%	13,17%	12,91%	12,36%	9,7%	8%
Cadre ou profession intellectuelle supérieure	67,17%	53,13%	58,44%	23,39%	58,45%	30%	11%
Employé	3,69%	8,13%	7,20%	15,32%	6,51%	13%	11%
Ouvrier	2,35%	3,13%	3,09%	15,32%	3,88%	10,7%	25%
Profession Intermédiaire	8,54%	6,25%	10,08%	13,71%	9,29%	13,5%	16%
Retraité ou inactif	8,21%	11,25%	8,02%	19,35%	9,51%	10,9%	29%
Non renseignés						12,2%	

Tableau 1 : Proportions des groupes socioprofessionnels des pères des étudiants de Sciences Po selon la voie d'entrée, de l'enseignement supérieur français et de la population française.

Si nous regroupons les professions pour savoir combien de pères appartiennent aux catégories supérieures, intermédiaires ou défavorisées, nous observons que les catégories supérieures sont fortement surreprésentées à Sciences Po. Si dans l'Institut ils représentent 71% des étudiants, dans la population française leur nombre ne s'élève qu'à 19% :

Groupe socioprofessionnel du père	Procédure d'admission						
	Concours	Internationale	Mention très bien	CEP	Total Sciences Po	Total Enseignement français	Population française
Catégories supérieures	77,22%	71,26%	71,61%	36,30%	70,81%	39,7%	19%
Catégories intermédiaires	8,54%	6,25%	10,08%	13,71%	9,29%	13,5%	16%
Catégories défavorisées	14,25%	22,51%	18,31%	49,99%	19,90%	34,6%	65%
Non renseignés						12,2%	

Tableau 2 : Distribution du groupe socioprofessionnel des pères des étudiants de Sciences Po selon la procédure d'admission

Dans toutes les procédures d'admission, sauf les CEP, la proportion de jeunes qui appartiennent aux catégories supérieures est entre 70 et 80%, ce qui est presque 4 fois leur proportion dans la population française (19%). Pour les CEP ce nombre est bien inférieur (36,3%), mais il est encore

presque 2 fois plus élevé que la proportion de ces catégories dans la population. Ceci signifie que même pour les CEP les catégories supérieures sont surreprésentées :

Les catégories intermédiaires représentent la minorité de toutes les voies d'admission : 13,71% pour les pères des étudiants issus des CEP, 8,54% pour ceux du concours, 6,25% pour ceux de la voie internationale et 10,08% pour les pères d'étudiants qui sont entrés par la mention très bien, en moyenne 9,29%. Les catégories intermédiaires ne sont donc pas bien représentées à Sciences Po si l'on considère leur proportion dans la population française. Cependant cette différence est beaucoup moins prononcée que pour les catégories défavorisées.

Les catégories défavorisées ne représentent que 20% des étudiants de Sciences Po, alors qu'elles constituent 65% de la population et 35% des étudiants de l'enseignement supérieur.

La procédure CEP est celle qui recrute proportionnellement le plus d'étudiants de ces catégories sociales (49,99%). Ce nombre est bien inférieur pour les autres voies d'admission: 14,25% pour ceux admis par le concours, 22,51% pour ceux de la voie internationale et 18,31% pour ceux entrés avec la mention très bien. Notons néanmoins que ces 49,99% sont encore inférieurs à la proportion de ce groupe dans la population (65%).

Si l'on regarde les données par rapport au groupe socioprofessionnel des mères des étudiants, on constate qu'elles sont très similaires à celles du groupe de leurs pères, et ceci pour toutes les voies d'accès.

Ces données nous montrent qu'à Science Po il y a pour les 4 voies de sélection des étudiants de toutes les catégories socioprofessionnelles, mais en proportions très différentes. Principalement la voie du concours, mais aussi celle de la procédure internationale et celle de la mention très bien sélectionnent majoritairement des jeunes dont les parents ont des professions des catégories supérieures, principalement fils et filles de cadres ou de profession intellectuelle supérieure. A l'inverse, les étudiants admis par les CEP appartiennent plutôt à des familles dont les catégories socioprofessionnelles sont défavorisées (49,99%).

Cependant on doit souligner le fait qu'il existe aussi une forte présence d'étudiants issus des classes supérieures (36,30%) et intermédiaires (13,71%) entrés par les CEP. Ceci signifie que les CEP n'ont pas seulement bénéficié aux jeunes des classes populaires, qui ont plus de difficultés d'accéder à des établissements prestigieux comme Sciences Po, mais également aux jeunes des classes moyennes et favorisées ayant étudié dans les lycées classés en ZEP avec une Convention avec Sciences Po.

Ces données retracent bien ce qu'a énoncé Bourdieu dans « Les héritiers ». Selon lui, sauf dans quelques exceptions, pour ceux qui appartiennent aux classes supérieures, l'accès aux grandes écoles devient 'normal', pendant que pour ceux des classes moyennes il est 'possible', et pour ceux des classes populaires il est 'impossible'. Cependant les Conventions Education Prioritaire changent un peu ce scénario : aujourd'hui il existe une plus grande diversité sociale à Sciences Po, qui dépend beaucoup des CEP. Néanmoins il ne faut pas oublier que les CEP ne sont aujourd'hui responsables que de 10% des admissions. Même si les autres procédures sélectionnent également des étudiants des classes populaires, elles le font dans un nombre très réduit.

Si on regarde les revenus des familles, les différences entre les étudiants deviennent encore plus prononcées :

Revenus		Procédure d'admission				
		Concours	Internationale	Mention très bien	CEP	Total général
	Entre €0 et €999,00	0,56%	14,07%	1,00%	5,04%	2,69%
	Entre €01.000,00 et €1.999,00	6,54%	16,30%	6,97%	25,21%	9,66%
	Entre €02.000,00 et €2.999,00	10,84%	11,85%	14,68%	26,05%	13,77%
	Entre €03.000,00 et €3.999,00	12,90%	8,89%	11,44%	15,97%	12,26%
	Entre €04.000,00 et €4.999,00	15,70%	11,11%	23,13%	11,76%	17,30%
	Entre €05.000,00 et €9.999,00	32,52%	19,26%	30,10%	14,29%	28,38%
	Entre €10.000,00 et €14.999,00	11,96%	12,59%	7,96%	0,84%	9,57%
	Plus de €15.000,00	8,97%	5,93%	4,73%	0,84%	6,38%

Tableau 3 : Revenus de la famille des étudiants de Sciences Po selon la voie d'entrée.

Comme la majorité des étudiants admis par les CEP sont issus des classes populaires, une grande partie d'entre eux (64,33%) reçoit une bourse du CROUS, alors que seulement 27,21% de tous les étudiants qui ont répondu à notre questionnaire, reçoit une bourse. Les autres voies ne comptent donc qu'une minorité de boursiers, comme nous le montre le tableau suivant :

Boursier	Procédure d'admission				
	Concours	Internationale	Mention très bien	CEP	Total général
Non	84,67%	62,47%	72,74%	35,67%	72,79%
Oui	15,33%	37,53%	27,26%	64,33%	27,21%

Tableau 4 : Etudiants boursiers et non boursiers selon la procédure d'admission à Sciences Po

On peut remarquer que même après la mise en place des programmes comme les CEP et la Réforme des droits de scolarité, selon laquelle les frais de scolarité sont maintenant déterminés par rapport à la résidence fiscale du foyer, la reproduction sociale des étudiants à Sciences Po continue, car ce sont encore surtout des étudiants issus de classes favorisées, comme démontré précédemment.

Mais, parler de CEP/Sciences Po est aussi commencer un débat sur la « discrimination positive », un thème controversé en France. Nous pouvons remarquer que tous les débats, les oppositions et les concepts contradictoires qui concernent les politiques de discrimination positive en France, sont aussi incorporés dans la pensée de l'Institut d'études politiques de Paris, qui affirme que sa « procédure spéciale de recrutement d'élèves issus de lycées en zone d'éducation prioritaire ne relève absolument pas de la discrimination positive, puisqu'il n'y a aucun quota ». (INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES, 2008)

Les étudiants de Sciences Po sont divisés par rapport à ce thème, principalement ceux admis par les CEP. Même si la majorité de ceux qui ont participé à notre recherche croient que les CEP sont une mesure de discrimination positive (61,26%), une grande partie d'entre eux pensent qu'elles sont partiellement un programme de discrimination positive (24,91%) et une plus petite partie, mais significative (13,83%), considère que les CEP ne sont pas de la discrimination positive :

Discrimination positive	Procédure d'admission				
	Concours	Internationale	Mention très bien	CEP	Total général
Non	10,92%	26,89%	9,71%	25,15%	13,83%
Oui	65,80%	58,05%	64,09%	36,91%	61,26%
Partiellement	23,28%	15,06%	26,19%	37,93%	24,91%

Tableau 6 : Position des étudiants de Sciences Po par rapport au fait des CEP être ou non un programme de discrimination positive selon la procédure d'accès.

De notre point de vue, même si les CEP n'utilisent pas le dispositif du quota, comme soutien l'argumentation de Sciences Po, le système de conventions entre Science Po et lycées situés en ZEP est une politique de discrimination positive, en la mesure qu'il possède un concours distinct. C'est une voie d'accès spéciale à l'enseignement supérieur dont bénéficie un groupe spécifique et qui n'est pas accessible à la population en général. Dans le cas des CEP, le groupe bénéficiaire est celui des jeunes qui étudient dans des territoires particuliers : dans des zones défavorisées géographiquement, dites 'sensibles', où les problèmes sociaux se concentrent toujours davantage.

Mais nous comprenons que débattre sur des mesures de diversité est moins compliqué et plus acceptable dans la société que des programmes de discrimination positive, comme a suggéré l'ancien responsable du Programme : « *On n'agit plus la discrimination positive comme un chiffon rouge. On parle désormais d'égalité des chances et de diversité. Le débat est mieux posé. Et Sciences Po fait des émules.* » (DELHAY, 2006, p. 200-201)

Selon Sciences Po le Programme CEP est une expérience en nom de la diversité avec l'objectif de rétablir l'égalité des chances en luttant contre les quatre obstacles qui empêchent les études longues et difficiles aux jeunes issus de familles défavorisées : le manque de moyens financiers, l'absence d'une information spécialisée, le biais social lié à la nature des épreuves de sélection et le phénomène d'autocensure. (INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES, 2008)

Mais est-ce que les CEP ont réussi à accomplir leurs objectifs ? Ont-elles pu participer à la mixité sociale et à la démocratisation de l'accès aux études à Sciences Po ? Malgré le fait que les étudiants interviewés sont unanimement en faveur des CEP, selon la majorité (54,40%) des étudiants participant à notre deuxième questionnaire, les CEP ont seulement accompli partiellement leur objectif. Quand même 41,08% de ces étudiants croient que les objectifs ont été atteints, et seulement 4,52% pensent qu'ils ne l'ont pas été:

Accomplir les objectifs	Procédure d'admission				
	Concours	Internationale	Mention très bien	CEP	Total général
Non	5,41%	8,14%	3,91%	0,07%	4,52%
Oui	37,06%	30,43%	42,89%	59,51%	41,08%
Partiellement	57,53%	61,43%	53,20%	40,42%	54,40%

Tableau 7 : Position des étudiants de Sciences Po sur l'accomplissement des objectifs des CEP.

Malgré que seulement 41,08% des étudiants pensent que les objectifs des CEP ont été entièrement accomplis, il y a quand même 66,77% d'entre eux qui sont favorables à l'élargissement des mesures comme les CEP à d'autres établissements prestigieux, comme les grandes écoles ; 20,27% croient qu'elles doivent être élargies, mais partiellement, et à peine 12,96% ne sont pas d'accord qu'elles soient développées dans d'autres établissements. Si on analyse ceci par rapport à la procédure de sélection il y a une petite différence de point de vue : les étudiants admis par les CEP sont les plus en faveur de l'élargissement de mesures pareilles, suivi par ceux admis par la procédure internationale, ceux entrés par la mention très bien, et ceux admis par le concours:

Elargir à d'autres établissements	Procédure d'admission				
	Concours	Internationale	Mention très bien	CEP	Total général
Non	15,79%	9,47%	12,02%	7,93%	12,96%
Oui	61,89%	75,55%	66,50%	78,71%	66,77%
Partiellement	22,32%	14,98%	21,48%	13,36%	20,27%

Tableau 8 : Opinion des étudiants par rapport à la possibilité d'élargir des mesures comme les CEP à d'autres établissements d'excellence français.

Les réponses des étudiants indiquent que les CEP sont bien appréciés par les étudiants de Sciences Po, bien qu'elles pourraient encore être améliorées. Comme suggestions d'amélioration mentionnées plusieurs fois par les étudiants entrés par les CEP on peut citer : (1) – Encourager plus les étudiants à retourner dans leurs lycées pour motiver d'autres élèves ; (2) – Elargir à tous les lycées « défavorisés », parce qu'ils ne participent pas tous au Programme ; (3) – Avoir une plus grande proximité entre Sciences Po et les lycées partenaires, comme offrir plus d'informations, aux élèves et aux professeurs, sur l'Enseignement Supérieur en France, sur le Programme CEP et sur Sciences Po (formations, vie étudiante, position des étudiants par rapport aux CEP, etc.) afin de donner les mêmes opportunités à tous les lycéens; (4) – Avoir plus d'investissement des professeurs et des fonctionnaires de certains lycées, et (5) – Avoir plus de transparence dans les critères d'évaluation pendant la sélection. Une suggestion d'un étudiant bien précis est que dès qu'un étudiant est admis par les CEP il ne doit plus recevoir d'avantages supplémentaires, comme un tuteur, une bourse pour acheter des livres, d'aide au logement, etc. Il souligne que les CEP sont une procédure comme les autres et que les étudiants ne doivent pas avoir de différenciations par rapport aux autres une fois entrés à Sciences Po.

Comme suggestions des étudiants interviewés qui sont entrés à Sciences Po par les voies d'admission différentes des CEP on peut mentionner : (1) – Il ne doit avoir aucune limite du nombre d'étudiants admis, Sciences Po devrait prendre tous les étudiants capables: « *s'il y faut prendre 50 sur les 60 qui se présentent, bah on prend les 50, mais s'il faut en prendre que 2, on en prend que 2, c'est comme ça* », (2) – Elargir les Conventions à plus de régions de France, car jusqu'à maintenant il y a une surreprésentation de la région parisienne.

D'autres étudiants ont suggéré des mesures plus osées pour contribuer à l'amélioration des CEP : (1) – une étudiante a souligné que l'amélioration pourrait se faire à partir d'une réforme des autres voies d'entrée en les rendant plus justes et ainsi permettre aux étudiants des CEP d'entrer « naturellement », c'est-à-dire par les voies traditionnelles, et (2) – un autre étudiant a dit que la solution pour améliorer est « *la destruction de Sciences Po et la reconstruction ensuite de Sciences Po sur un modèle un peu différent* ». 3 – Un étudiant a proposé de créer un niveau de rattrapage à la première année pour les étudiants admis par les CEP, pour les « mettre à niveau ».

La dernière suggestion concerne les lacunes que la plupart des étudiants admis par les CEP considèrent avoir par rapport aux autres étudiants au début de la formation à Sciences Po. Selon ces étudiants, cet écart est principalement socio-économique, vu que les autres étudiants viennent plutôt de « milieux aisés » et ayant des parents qui ont fait des études supérieures. Ils ont donc eu plus d'accès à la culture, à de bonnes écoles, à des cours préparatoires. Ils aperçoivent ces écarts principalement en regardant les codes sociaux de leurs camarades à Sciences Po, comme la façon de parler qui est très correcte et élaborée et les codes vestimentaires que ne ressemblent pas aux leurs. Une étudiante admise par les CEP considère également qu'il serait bien s'il y avait des cours de préparation pour les étudiants qui sont entrés comme elle, substituant en quelques sortes les cours préparatoires qu'une grande partie des autres étudiants ont eu : « *mais c'est vrai qu'en arrivant ici, on a des lacunes par rapport aux autres. Ils sont préparés pendant une bonne partie de leur vie... ils sont destinés...ils sont préparés... ils ont réservé du temps et de l'argent et...que leurs parents connaissent déjà Sciences Po. Et nous, on a du apprendre aux parents: c'est quoi*

Sciences Po. Il y a un décalage. Après, c'est bon, on a une autre façon de voir les choses. On a peut-être ce décalage. C'est vrai que c'est plus une opportunité qu'une chance, surtout quand on est là, on se dit : ça pourrait être bien une petite semaine de préparation préalable, comme ils l'ont connu. ... On doit travailler plus en fait. Ils, ils ont déjà une adaptation, ils ont déjà la coutume de faire des plans rapidement... donc nous ce programme d'histoire là on n'a pas encore vu, donc c'est tout nouveau”.

Cependant, les étudiants interviewés qui ne sont pas entrés par les CEP remarquent également des différences par rapport à l'ensemble des étudiants de Sciences Po, même si pour eux elles sont moins évidentes. Selon eux, même s'il y a une partie des étudiants qui est comme les étudiants français en général, il existe une autre partie considérable venant de milieux très favorisés, ayant des attitudes bourgeoises : participer à des rallyes, faire l'équitation pendant le weekend, voyager à Ibiza en été et vers une autre endroit “chique” en hiver et trouver ça normal, banal. Selon les étudiants, les références, le réseau social, les carnets d'adresses de la plupart des étudiants de Sciences Po ne sont pas comparables à ceux de l'ensemble des étudiants en France: “*C'est pas du tout le même rapport avec la société, au gens, à l'argent...*”

Ainsi, on a demandé la réaction des étudiants par rapport au fait que Sciences Po est considéré en France comme une Institution qui forme les élites de la Nation. La plupart a dit qu'ils ne le voient pas comme tel et cette considération gêne même certains d'entre eux. D'autres étudiants pensent que faire partie de l'élite dépend de l'individu, de sa personnalité, du réseau social qu'il a construit et aussi de ses choix, comme le choix du master, et non de l'Institut où il a étudié. Néanmoins quelques étudiants ont dit qu'ils espèrent faire partie un jour des élites. D'autres étudiants se considèrent comme un membre potentiel de l'élite, tandis que d'autres encore croient faire partie d'une élite, pas dans le sens d'être entre « les personnes les plus puissantes du pays », mais comme une « petite minorité privilégiée en terme d'éducation ».

Selon les étudiants, Sciences Po est vu comme tel (1) à cause de ces formations d'excellence, d'un meilleur niveau que celles offertes par la fac, ce qui ouvre de « nombreuses portes » ; (2) à cause de ces débouchés privilégiés, comme des positions dans la haute fonction publique, l'important taux d'admission à ENA ou à l'ULM ; (3) car plusieurs anciens Sciences Po sont devenus hommes d'affaires ou des hommes et femmes politiques, comme plusieurs présidents de la République ; (4) parce qu'elle sélectionne et prend les meilleurs élèves ; (5) ou encore à cause du milieu social aisé auquel appartiennent la plupart des étudiants ou (6) de l'environnement luxueux parisien dans lequel les étudiants sont formés. Plusieurs étudiants ont cité que la famille, les camarades du lycée, leur entourage et plusieurs d'autres personnes leur ont dit que maintenant qu'ils sont à Sciences Po ils font partie des élites. Ce « stigmat de luxe » existe exactement à cause du regard de la majorité de la population française, il ne se définit pas par l'individu, comme rétracte bien un des étudiants : « *Du coup, par la force des choses, je suis obligé de me sentir comme faisant partie d'une certaine élite mal définie, ne serait-ce que parce que l'on se définit certes individuellement, mais que l'identité et l'appartenance sont également structurées par le regard de l'autre.*”

4. Conclusion

Même si les mesures adoptées par Sciences Po sont encore insuffisantes par rapport aux inégalités qui existent dans le système éducatif, c'est déjà un premier pas en faveur de la mixité sociale et diversité dans l'enseignement supérieur.

Mais, est-ce que la diversité est synonyme d'égalité ? L'américain Walter Benn Michaels a publié récemment un livre qui nous fait réfléchir sur le vrai objectif de la diversité. Selon lui, la diversité est contre l'égalité, elle est au service du néolibéralisme et le fait d'avoir une élite diversifiée, de donner l'opportunité à quelques personnes des classes populaires de faire partie des élites masque le vrai problème des inégalités sociales. Selon lui, la diversité favorise quelques individus, mais la reproduction sociale continue comme auparavant.

Dans notre façon de penser, les CEP visent le renouvellement des élites à travers la cooptation de nouvelles fractions issues des classes populaires par des politiques dites de « discrimination positive à la française ». A partir des résultats partiels de notre recherche on a pu apercevoir que les CEP ont contribué à la diversité ethnique et sociale à Sciences Po, bien qu'encore de façon limitée. Sciences Po représente bien l'image de la France d'aujourd'hui : profondément marquée par des inégalités entre les milieux sociaux.

5. Questions vives et points aveugles

Dans ce sens, certaines questions orientent notre travail, comme : ces expériences d'ouverture sociale de l'enseignement supérieur contribuent-elles à la justice sociale et la démocratisation de l'enseignement supérieur français ou masquent-elles l'effet pervers de l'« élitisme social », en collaborant avec la reproduction ou même l'accroissement des inégalités scolaires ?

Ce débat est très vif dans la société française et aussi sur la scène mondiale. Ces politiques sont très récentes en France, où il n'y a pas encore d'études plus détaillées sur le sujet et la scène politique française demande chaque fois plus de créer des politiques et des programmes qui visent l'égalité des chances, notamment concernant l'éducation et les quartiers défavorisés. Mais le sujet est aussi très discuté sur la scène mondiale où le débat s'est encore intensifié avec l'élection de Barack Obama à la présidence des Etats-Unis.

Cependant, des questions comme l'orientation et l'information donnée aux élèves des milieux populaires n'occupent pas de place importante dans le débat actuel sur les inégalités sociales à l'école, au détriment de thématiques comme l'inégalité de réussite et l'handicap socioculturel. Des questions comme le choix et l'orientation sont fondamentales pour la réussite des élèves, principalement ceux des milieux populaires qui n'obtiennent pas toujours suffisamment d'informations dans leur milieu socioculturel. Nous savons que c'est chez les jeunes des milieux populaires que se trouvent principalement les phénomènes d'auto-sélection, de limitation des ambitions ou d'aversion au risque, au moment du choix d'orientation. Mais comment se développent ces phénomènes ? Quel est le rôle de l'école, de la communauté et du gouvernement dans ce processus ? Quels changements doivent être faits ? Que pouvons-nous faire ?

Il y a également de nombreuses études sur le succès scolaire des jeunes des classes populaires, mais il existe un manque d'études sur l'échec des élèves qui essayent de faire des études, mais qui ne réussissent pas. Plusieurs élèves des milieux populaires ont osé faire des concours dits sélectifs mais ils ont échoué. Pourquoi ne réussissent-ils pas ? Quel est leur avenir ?

6. Références Bibliographiques

- BOURDIEU, P. & PASSERON, J.-C. (1964). *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris, Editions de Minuit.
- DELHAY, C. (2006). *Promotion ZEP : des quartiers à Sciences Po*, Paris : Hachette littératures.
- INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES. (2008). *Huit années d'une action pionnière : les principes des Conventions Education Prioritaire*, Paris : Direction de communication Sciences Po.
- MICHAELS, W. B. (2009). *La diversité contre l'égalité*, Paris : Raisons d'agir.